



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le 21 JUIL. 2016

**ARRETE**  
portant autorisation d'occupation du domaine public à  
l'occasion de la Procession le dimanche 24 Juillet  
2016

N° Départ : 190/2016/37/PM/DS

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,  
**Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** les articles du Code de la route,

**Considérant** Que la procession de la fête de la Ste Christine va emprunter différents axes de la commune, il convient d'en assurer la sécurité,

**arrête**

**Article 1 :** A l'occasion du défilé de la procession de la fête Ste Christine, le  
Domaine public sera occupé par les participants de cette procession  
Le dimanche 24 juillet 2016 à partir de 20h30.

- Article 2 :** Le défilé empruntera les axes suivants :
- Départ à 20h30
  - Rue de la Serre
  - Avenue des Aiguiers
  - Rue de la République
  - Faubourg Ste Antoine
  - Rue Charles Terrin
  - Rue de la République
  - Rue Gabriel Péri
  - Rue Notre Dame
  - Faubourg Notre Dame
  - Avenue du 6ème RTS
  - Rue de la République
  - Rond-point de l'Olivier
  - Parking Autran
  - Rond-point de l'Olivier
  - Rue de la République
  - Arrivée place du Général de Gaulle

**Article 3 :** La police municipale sera chargée de la sécurité du cortège.

**Article 4 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE

**Article 5 :** Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau
- Monsieur le conseiller municipal, délégué aux protocoles et aux cérémonies.

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

